

Paris, le 7 mars 2014

## **Communiqué de presse**

### **Titres-restaurant :**

### **Les restaurateurs du SNARR, du SNRTC et du SNRPO refusent d'être les « pigeons » de la dématérialisation !**

Alors que le décret relatif aux conditions d'émission, de validité et d'utilisation du titre-restaurant dématérialisé vient de paraître, la politique commerciale affichée par certains émetteurs de titres-restaurant pour leur carte, provoque la colère de trois organisations professionnelles représentant la restauration rapide, la restauration traditionnelle et les cafétérias.

Largement plébiscité par les restaurateurs, le titre restaurant en version dématérialisée est censé apporter une plus grande facilité d'utilisation pour les consommateurs et des coûts de traitement plus limités pour les restaurateurs qui les acceptent.

Or, l'un des émetteurs historiques a débuté il y a plusieurs mois le déploiement de sa carte dématérialisée et dévoilé récemment sa stratégie commerciale : des taux de commission quatre fois supérieurs aux taux du circuit de remboursement lent des titres papier et avoisinant dix fois les taux pratiqués pour les cartes bancaires !

Les autres émetteurs, qui attendaient la publication du décret, ne vont pas tarder à se positionner sur le marché de la dématérialisation et il est à craindre qu'ils appliquent les mêmes taux.

Alors qu'ils viennent de voir leur taux de TVA passer à 10% (soit une hausse de 4,5 points en deux ans !), les restaurateurs devraient désormais accepter de se voir confisquer entre 0,3% et 1,5% de leur chiffre d'affaires global par les émetteurs et ce, sans contrepartie réelle, sous prétexte de la « viabilité » du nouveau modèle économique des émetteurs ? La pilule est difficile à avaler !

*« Nos enseignes adhérentes refusent de se laisser "plumer comme des pigeons" par des émetteurs qui s'apprêteraient à imposer des taux inacceptables avoisinant les 4%, comparés aux commissions bancaires à ce jour de l'ordre de 0.30% à 0.50%, pour effectuer la même prestation »,* expliquent les représentants du SNARR, du SNRPO et du SNRTC.

Les émetteurs de titres-restaurant se référant, pour la carte, aux taux pratiqués actuellement pour les circuits courts du titre papier (remboursement en moins de 7 jours), les restaurateurs qui utilisent actuellement les circuits longs pour le remboursement du titre papier (avec des taux de commission moins élevés que pour les circuits courts), verront leur note augmenter considérablement d'ici quelques semaines.

Les trois organisations professionnelles refusent des taux supérieurs à ceux pratiqués par les réseaux bancaires pour un service quasiment équivalent (utilisation du réseau CB, mêmes délais de remboursement,...). Elles relèvent notamment que certains opérateurs, nouveaux entrants sur le marché de la dématérialisation, sont parvenus à proposer des tarifs cohérents, pourquoi pas les émetteurs historiques ?

Rien ne justifie, selon elles, un taux 4 fois supérieur au titre papier et 10 fois plus cher que pour les commissions bancaires, si ce n'est une volonté délibérée de faire supporter aux restaurateurs, dernier maillon de la chaîne des titres restaurant, les coûts de la guerre commerciale que se livrent les émetteurs pour conquérir de nouveaux clients.

Elles récusent notamment l'argument « d'apporteur d'affaires » avancé par les émetteurs, ceux-ci ne pouvant justifier de véritables démarches commerciales individuelles et proactives auprès des restaurateurs. Pour les restaurateurs, le titre-restaurant est un mode de règlement comme un autre, mais en aucun cas le résultat d'une prestation sollicitée « d'apporteur d'affaires ». La politique commerciale des émetteurs profite avant tout aux entreprises et à leurs salariés : depuis plus de 3 ans, la croissance des parts de marché dans le titre-restaurant s'effectue au seul profit des enseignes de distribution (grandes et moyennes surfaces) et le secteur de la restauration ne bénéficie d'aucun apport d'affaires complémentaire !

Aussi, devant des taux de commissions jugés inacceptables, le SNARR, le SNRTC et le SNRPO, représentant près de 7 000 établissements répartis sur tout le territoire, en appellent au Gouvernement et alertent la Ministre Sylvia PINEL sur la stratégie et les pratiques inacceptables de l'une des sociétés émettrices de titres-restaurant - qui pourrait être suivie par les autres sociétés émettrices - qui mettrait en péril la mise en place de la dématérialisation, faisant peser un risque important sur la pérennité du système.

Dans le même temps, les trois syndicats appellent l'ensemble de leurs adhérents à ne pas signer de contrat avec les émetteurs de titres-restaurant dématérialisés, tant qu'ils n'auront pas pu obtenir la garantie de conditions tarifaires raisonnables, pérennes et conformes aux coûts induits par le « titre restaurant dématérialisé » par rapport au « titre restaurant papier ».

Le SNARR, le SNRTC et le SNRPO réaffirment souhaiter ardemment promouvoir la dématérialisation, mais entendent mener un combat contre les politiques commerciales jugées abusives de certains émetteurs. Ils maintiendront leur position tant qu'ils n'auront pas obtenu davantage de visibilité sur les conditions d'utilisation de la carte et obtenu des conditions tarifaires **raisonnables, cohérentes et pérennes**. Cette position restera identique vis-à-vis de tous les émetteurs se lançant sur le marché de la dématérialisation.

Une position qui risque fort de compromettre les perspectives de déploiement rapide envisagées par les émetteurs pour le titre-restaurant dématérialisé, pourtant tant attendu par l'ensemble des restaurateurs et par les Pouvoirs Publics...

---

### **Contacts presse :**

- **Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) :** Dominique-Ph. BENEZET, [benezet@snarr.fr](mailto:benezet@snarr.fr) - 01 56 62 16 16
- **Syndicat National de la Restauration Publique Organisée (SNRPO) :** Gérard PLOMION, [gplomion@agapes.fr](mailto:gplomion@agapes.fr) - 06 07 11 19 07
- **Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale (SNRTC) :** Agnès THEODOSE, [theodose@snrtc.fr](mailto:theodose@snrtc.fr) - 06 88 07 78 25